

COOPÉRATION UNIVERSITAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ENTRE L'AFRIQUE ET L'EUROPE : RELEVER LES DÉFIS RÉGIONAUX ET GLOBAUX

LIVRE BLANC

Résultats et recommandations du projet

« Accès à la réussite – Pour renforcer la confiance et les échanges
entre l'Europe et l'Afrique »

(2008-2010)



UNIVERSITETS- OG HØGSKOLERÅDET
The Norwegian Association of Higher Education Institutions



Avec le soutien du programme Erasmus Mundus de la Commission européenne



Copyright © 2010 par l'Association Européenne de l'Université (EUA)

Tous droits réservés. Cette information peut être citée librement et copiée dans un but non commercial, moyennant mention de la source (© Association Européenne de l'Université).

Des exemplaires supplémentaires de cette publication sont disponibles au prix de 10 euros chacun.

Association Européenne de l'Université asbl

Avenue de l'Yser 24
1040 Bruxelles, Belgique
Tél : +32-2 230 55 44
Fax : +32-2 230 57 51

Cette publication est également disponible gratuitement sur www.eua.be

Avec le soutien du programme Erasmus Mundus de la Commission européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

ISBN : 9789078997207



COOPÉRATION UNIVERSITAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ENTRE L'AFRIQUE ET L'EUROPE : RELEVER LES DÉFIS RÉGIONAUX ET GLOBAUX

LIVRE BLANC

Résultats et recommandations du projet

« Accès à la réussite – Pour renforcer la confiance et les échanges
entre l'Europe et l'Afrique »

(2008-2010)

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	6
--------------	---

ACCÈS À LA RÉUSSITE : POUR RENFORCER LA CONFIANCE ET LES ÉCHANGES ENTRE L'EUROPE ET L'AFRIQUE – DESCRIPTION DU PROJET	7
---	---

A. INTRODUCTION	8
------------------------	---

B. LA CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU DÉVELOPPEMENT ET LE RÔLE DES UNIVERSITÉS EN AFRIQUE	10
--	----

C. RECOMMANDATIONS EN VUE D'UNE COOPÉRATION UNIVERSITAIRE AFRIQUE-EUROPE	12
---	----

D. LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION INTRA-AFRICAINE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LE PARTENARIAT STRATÉGIQUE AFRIQUE-UE	17
--	----

E. LA VOIE À SUIVRE : UNE FEUILLE DE ROUTE POUR L'AVENIR PAR LES ACTEURS AFRICAINS ET EUROPÉENS	20
--	----

LES PARTENAIRES	24
-----------------	----

AVANT-PROPOS



Le Livre Blanc du projet « Accès à la réussite – Pour renforcer la confiance et les échanges entre l'Europe et l'Afrique » est lancé à un moment important à plusieurs titres : tout d'abord, il se présente aux universités au moment où elles valorisent de plus en plus l'emploi des partenariats mondiaux pour offrir une réponse stratégique aux contraintes socio-économiques auxquelles elles font face ; il analyse aussi la convergence toujours accrue de l'internationalisation des universités et de leur rôle dans la Coopération pour le Développement. La publication du Livre Blanc coïncide ainsi avec une période de réflexion sur le Partenariat stratégique entre l'Afrique et l'Europe, un cadre politique nouveau offrant un potentiel énorme. Les partenariats entre les universités africaines et européennes existent depuis de nombreuses années, mais ce qui différencie ce projet, c'est son approche universitaire du développement au moment même où l'on demande aux universités de répondre aux nouveaux défis qui se présentent à elles.

Le projet *Accès à la réussite* a révélé que les acteurs traditionnels du développement et les universités partagent des intérêts communs et qu'il existe là un potentiel extraordinaire pour renforcer le rôle et la visibilité des universités comme acteurs du développement. « Partenariat » s'est avéré un mot-clé à travers le projet et le concept central pour le Livre Blanc qui en a résulté ; le *partenariat* des institutions pour mieux faire face aux défis communs, les *partenariats* des associations d'universités pour mener des discussions et des projets régionaux, le *partenariat* des gouvernements afin de soutenir la coopération universitaire au sein des instances politiques.

Nous espérons que les recommandations de ce projet pourront être utiles aux diverses parties qui en ont bénéficié ainsi qu'à la communauté universitaire et aux acteurs du développement. Il est conçu comme une réflexion et un appel à des actions concrètes afin de faire avancer le partenariat Afrique-Europe.

Nous tenons à remercier tous les participants au projet pour leur inestimable contribution, leur expertise et leur enthousiasme. Nous voudrions aussi rendre hommage au programme Erasmus Mundus de la Commission européenne. Grâce à son appui, il a été possible de montrer que l'enseignement supérieur européen est attrayant non seulement parce que l'Europe est une destination d'études importante mais aussi parce qu'elle est un partenaire mondial, engagé dans des échanges réciproques procurant des bénéfices partagés. Au nom de l'Association Européenne de l'Université (EUA), j'aimerais remercier personnellement les nombreux partenaires de ce projet – l'Association Africaine des Universités, l'Association des Universités Flamandes, le Conseil Norvégien des Institutions de l'Enseignement supérieur, le European Access Network, et l'Union des Etudiants Européens – pour leur expertise et leur perspicacité. J'aimerais aussi exprimer ma gratitude à tous les collègues qui ont su faire de ce partenariat un véritable succès. Ce projet est pour l'EUA la première initiative concrète pour promouvoir la coopération universitaire entre l'Afrique et l'Europe et nous attendons avec impatience de voir son aboutissement.

Lesley Wilson

Secrétaire Générale, EUA

Pour le consortium du projet

ACCÈS À LA RÉUSSITE : POUR RENFORCER LA CONFIANCE ET LES ÉCHANGES ENTRE L'EUROPE ET L'AFRIQUE – DESCRIPTION DU PROJET

Le projet « Accès à la réussite » (2008-2010), financé par le programme Erasmus Mundus de l'Union européenne, cherchait à attirer l'attention sur les problèmes liés à l'accès et à la réussite dans l'enseignement supérieur en Afrique et en Europe, en examinant comment les établissements d'enseignement supérieur des deux régions gèrent les exigences de leurs environnements socio-économiques respectifs. En tant que tel, le projet avait pour objectif de contribuer à la discussion plus large sur la coopération interinstitutionnelle entre l'Afrique et l'Europe, surtout en ce qui concerne les programmes pour la mobilité académique, les partenariats pour le développement de l'enseignement supérieur et l'appui des gouvernements et des donateurs. Les messages-clés du projet sont présentés dans ce livre blanc, qui comprend aussi des recommandations aux différentes parties prenantes dans le but de faire progresser l'agenda de la coopération Afrique-Europe sur l'enseignement supérieur.

Les activités du projet comprenaient :

- Des questionnaires institutionnels parallèles traitant de l'accès à l'enseignement supérieur et de la réussite des étudiants, réalisés en 2009 à travers une sélection de 16 pays africains et de 19 pays européens. Trois groupes de réflexion d'étudiants ont complété ces questionnaires, dont un en Europe, mené par l'Union des Etudiants Européens (ESU), deux en Afrique mené par l'Union des Etudiants Africains (All-Africa Students Union) ainsi que l'Association des Anciens Elèves du programme Erasmus Mundus (Erasmus Mundus Alumni Association).
- Un premier dialogue Afrique-Europe des présidents d'université s'est tenu le 17 novembre 2009 à Addis-Abeba et a examiné les thèmes d'intérêt commun.
- Trois ateliers, auxquels ont assisté des présidents d'université, des professeurs, des étudiants ainsi que des donateurs, des agences gouvernementales et des gouvernements régionaux :
 - *Accès et réussite : Comparaison des bonnes pratiques entre l'Europe et l'Afrique* (Addis-Abeba, Ethiopie, 18-20 novembre 2009) : Mise en commun des bonnes pratiques sur la façon d'aborder les problèmes d'accès et de réussite en Afrique et en Europe, basés sur les résultats des questionnaires.
 - *Vers une vision coordonnée du partenariat Europe-Afrique dans l'enseignement supérieur. Un appel à l'appui pour le renforcement des capacités institutionnelles en Afrique* (Oslo, Norvège, 25-26 février 2010) : Ce volet du projet a permis d'examiner des programmes pour le renforcement de l'enseignement supérieur et pour la coopération institutionnelle entre l'Europe et l'Afrique. L'atelier a aussi mis l'accent sur une coordination des donateurs plus efficace en matière de renforcement des capacités de recherche et d'enseignement.
 - *Mobilité académique intra- et interrégionale en Europe et en Afrique* (Accra, Ghana, 3-4 mai 2010) : L'atelier a traité de la mobilité intra-régionale (au sein des pays africains et européens) comme moteur potentiel pour l'intégration de l'enseignement supérieur et la mobilité interrégionale (entre l'Afrique et l'Europe), la réalité de la fuite des cerveaux et des moyens d'augmenter la « circulation des cerveaux ».
 - *Conférence finale de présentation et diffusion des résultats* (Bruxelles, Belgique, 28 septembre 2010) : Présentation des résultats du projet sous forme d'un Livre Blanc qui s'adresse aux politiques, aux agences de coopération et à la communauté universitaire.

Partenaires du consortium :

Le projet Accès à la Réussite est réalisé par un consortium réunissant : **L'Association Européenne de l'université (EUA)**, **l'Association des Universités Africaines (AUA)**, **l'Association des Universités Flamandes – Département de la Coopération universitaire au Développement (VLIR-UOS)**, **l'Union des Etudiants Européens (ESU)**, **le Conseil Norvégien des Institutions d'enseignement supérieur (UHR)** et **le European Access Network (EAN)**.

A. INTRODUCTION



Echanges informels lors d'un atelier à Addis-Abeba, Ethiopie

Afin d'aborder la question du développement institutionnel et de surmonter les frontières entre recherche, enseignement, politiques et programmes de développement, le projet a rassemblé des décideurs politiques, des agences donatrices et des universités.

1. Le présent document constitue le bilan du projet « Accès à la réussite – Pour renforcer la confiance et les échanges entre l'Europe et l'Afrique » (*"Access to Success – Fostering Trust and Exchange between Europe and Africa"*, 2008-2010). Ce projet, financé par le programme Erasmus Mundus de l'Union européenne, a été mis en œuvre par un consortium international composé d'organisations de l'enseignement supérieur en Afrique et en Europe. Les conclusions et recommandations s'adressent à plusieurs groupes de protagonistes en ce domaine, de différents types mais connectés entre eux : les universités et les associations d'universités, les décideurs politiques en Afrique et en Europe, les agences de coopération au développement et les organisations politiques au niveau régional, telles que l'Union européenne et l'Union africaine.
2. Le projet répond de façon spécifique au besoin de renforcer la coopération entre l'Afrique et l'Europe dans le domaine de l'enseignement supérieur, afin d'apporter une réponse aux défis globaux d'une part et de contribuer au développement de l'Afrique d'autre part. Des enquêtes interrégionales sur l'accès à l'enseignement supérieur et la réussite des étudiants ainsi que du personnel ont formé le point de départ de ce projet¹. Ces deux sujets sont, en effet, centraux pour les universités des deux continents, même s'ils y sont abordés de façon différente. Une série d'ateliers et de groupes de réflexion ont ensuite examiné le besoin sous-jacent d'accroître la capacité de l'enseignement supérieur et reconsidéré la coopération universitaire inter- et intra-régionale, ainsi que la mobilité académique, comme moyens de remédier à ce besoin. A cet égard, la question transversale d'une coordination renforcée en matière de donations financières pour les partenariats en enseignement supérieur a également été discutée.
3. Le projet était unique de par son approche stratégique :
 - Afin d'aborder la question du développement institutionnel et de surmonter les frontières entre recherche, enseignement, politiques et programmes de développement, le projet a rassemblé des décideurs politiques, des agences donatrices et des universités. Cette configuration a permis d'établir une plate-forme de discussion pour une large série d'initiatives dans le domaine de l'enseignement supérieur africain, ainsi qu'un dialogue et une coopération entre l'Afrique et l'Europe en la matière.

¹ <http://www.accesstosuccess-africa.eu/web/studies.html>

- Le projet s'est centré sur les universités en tant qu'acteurs de coopération au développement, adoptant ainsi une perspective institutionnelle et holistique pour les sujets traités. Ont été impliqués des dirigeants institutionnels des deux continents, qui portaient une responsabilité générale pour le développement de leurs universités. Cet élément complète une approche de la coopération au développement décidée en commun, où sont spécifiquement visés la collaboration et le développement des capacités dans certains domaines, disciplines ou secteurs.
- Le fait que ce projet ait été mené par des associations régionales d'universités (AUA et EUA) a permis d'adopter une perspective interrégionale institutionnelle, qui a dirigé les discussions vers un cadre plus large de partenariat stratégique entre l'Afrique et l'UE, ainsi que sur le rôle que les communautés de l'enseignement supérieur des deux régions devaient assurer. Cette perspective a donné lieu à une analyse stratégique identifiant le besoin d'une meilleure communication et d'un partage d'information sur les initiatives bilatérales en cours – et ce, afin d'améliorer l'impact de ces dernières.
- Enfin, le projet a intégré les sujets relatifs à la coopération et au développement dans le cadre d'une discussion plus générale sur la modernisation de l'enseignement supérieur. L'expérience européenne en cours en matière d'harmonisation régionale de l'enseignement supérieur (processus de Bologne) a servi de point de départ pour aborder la question d'une plus grande coopération régionale au niveau panafricain.

Le projet a intégré les sujets relatifs à la coopération et au développement dans le cadre d'une discussion plus générale sur la modernisation de l'enseignement supérieur.

4. Les objectifs du projet étaient de :

- renforcer les liens professionnels entre les organisations d'universités des deux régions ;
- établir des relations fortes entre les associations régionales d'universités et autres acteurs de la Coopération au Développement ;

- proposer des moyens d'améliorer la coopération entre les universités des deux continents ;
- contribuer au développement de politiques dans le contexte du partenariat stratégique entre l'Afrique et l'Union européenne.

5. Le présent document² a été préparé sur base des résultats du projet, lesquels ont aussi puisé leur inspiration dans le travail considérable mené par des initiatives et projets complémentaires. Ce document vise à guider les débats politiques actuels et à instiguer des actions concrètes chez les décideurs politiques, les donateurs et la communauté universitaire. L'Association des Universités Africaines et l'Association Européenne de l'Université, partenaires dans ce projet, s'appuieront sur ce document en vue de leur collaboration future avec leurs membres respectifs et présenteront des recommandations sur ce sujet lors du sommet Afrique-UE et des nombreuses initiatives en enseignement supérieur lancées sous l'égide du partenariat stratégique Afrique-UE. Ce document vise à contribuer à la discussion sur l'avenir des Objectifs du Millénaire et de l'agenda Education pour Tous.

La stratégie commune Afrique-UE de 2007, qui a lancé le Partenariat stratégique Afrique-UE, définit les orientations de la politique à long terme entre les deux continents, basées sur une vision commune et des principes communs. Il existe quatre objectifs principaux qui incluent l'amélioration du partenariat politique UE-Afrique, la réalisation de tous les objectifs de développement du millénaire dans tous les pays d'Afrique d'ici 2015 et l'amélioration de l'opérationnalité du multilatéralisme. La stratégie se compose de 8 « partenariats thématiques » allant de l'énergie au changement climatique à la migration, la mobilité et l'emploi ; ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres. Chacun de ces partenariats est ouvert à un large éventail d'acteurs, ce qui peut inclure les Commissions de l'Union européenne et de l'Union Africaine, les conseils de ministres de l'UE et l'UA, le Secrétariat général du Conseil de l'UE, les États membres européens et les États de l'Afrique, les parlements européens et africains, les autorités locales et décentralisées, les acteurs de la société civile africaine et européenne, les organisations sous-régionales africaines, les instituts de recherche, les organisations internationales ou institutionnelles ainsi que le secteur privé.

² Ce document a été préparé par les partenaires du consortium et révisé par un groupe d'experts et de participants au projet. Il rassemble donc les vues d'une série d'acteurs importants dans le domaine et tente de compléter et de rendre plus visibles des projets aux objectifs similaires.

B. LA CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU DÉVELOPPEMENT ET LE RÔLE DES UNIVERSITÉS EN AFRIQUE

Il faut s'assurer que tous les pays possèdent la capacité de répondre aux défis locaux et globaux des décennies à venir en matière d'enseignement supérieur.

6. L'enseignement supérieur est d'une importance majeure dans le développement à long-terme des sociétés de la connaissance. Les établissements d'enseignement supérieur sont nécessaires pour former des enseignants capables d'atteindre des objectifs d'effectif dans le primaire et le secondaire, et, de façon plus générale, pour former les futurs professionnels, les gestionnaires et les dirigeants qui guideront le développement d'un pays. Par ailleurs, les universités, en particulier, sont vitales pour assurer la recherche et la formation des chercheurs. Elles contribuent à ce que la production de connaissances et l'innovation répondent aux besoins socio-économiques locaux et globaux.
7. Par conséquent, le développement et la modernisation de l'enseignement supérieur représentent un enjeu crucial pour les gouvernements et les protagonistes du secteur de par le monde. Il faut en effet s'assurer que tous les pays possèdent la capacité de répondre, dans ce domaine, aux défis globaux des décennies à venir. Remplir cet objectif est particulièrement ambitieux dans les pays où le développement de l'enseignement supérieur a été délibérément négligé, comme c'est le cas dans la plupart des régions africaines. Une action urgente est donc requise pour s'assurer que les pays africains possèdent la capacité nécessaire en matière d'enseignement supérieur pour aborder les défis locaux et globaux des décennies futures. Cet objectif est ambitieux pour l'Afrique, car il demande un investissement majeur en termes de développement des capacités d'accueil. Le taux d'inscription actuel dans l'enseignement supérieur est estimé à environ 6 % pour l'Afrique sub-saharienne – comparé à la moyenne mondiale de 26 %. Il n'y a donc plus de temps à perdre.
8. Durant le projet, les discussions ont une fois de plus confirmé les défis considérables auxquels les universités africaines doivent faire face, à commencer par la demande croissante d'accès à l'enseignement supérieur et un investissement public insuffisant. La pression sur les universités et autres instances d'enseignement supérieur est énorme, compte tenu du nombre croissant de jeunes diplômés de l'enseignement primaire et secondaire. Les universités africaines se doivent d'attirer des étudiants, de les garder et de s'assurer de leur réussite. Elles doivent, de surcroît, faire face aux difficultés pour garder leur personnel et leur assurer des environnements de travail appropriés, ainsi qu'à de bonnes conditions et perspectives de carrière.



*Une visite à la commission de l'Union Africaine.
De gauche à droite :
Jean Pierre Ezin, Commissaire de l'enseignement supérieur,
Helena Nazaré, Vice-Président de l'EUA, Olusola Oyewole, AUA*

La qualité et la pertinence de l'apprentissage et de la recherche constituent autant d'autres problématiques, surtout au vu de l'expansion rapide de l'enseignement supérieur dans cette région.

9. Alors que la situation semble critique, on assiste aussi à l'émergence de nouvelles opportunités. Ainsi, les discussions, durant le projet, ont confirmé un intérêt croissant et concordant entre l'agenda de type « développement » et l'agenda de type « académique », traditionnellement séparés l'un de l'autre. Dans les deux régions, les gouvernements, les donateurs et les universités se doivent donc de revoir leur rôle en tant qu'acteurs de développement, dans la perspective d'un rapport désormais changeant entre enseignement supérieur, recherche, coopération au développement et développement des capacités. Pour les universités, le message est clair : une réflexion doit avoir lieu sur la façon dont la coopération au développement est prise en charge au sein de l'institution, ainsi que sur la façon dont elle pourrait être mieux alignée avec les objectifs d'internationalisation de l'université. Les dirigeants institutionnels devraient s'efforcer d'intégrer la coopération au développement dans la stratégie institutionnelle d'internationalisation et d'identifier les barrières qui pourraient empêcher le personnel de s'engager pleinement dans ce type d'activités. Il reste à savoir si les universités sont à présent en position de répondre à ces nouveaux défis internationaux et si elles sont perçues par les gouvernements et agences de développement comme les acteurs polyvalents et flexibles qu'elles sont ou peuvent être. C'est là un domaine où les organisations régionales d'universités peuvent jouer un rôle crucial dans les années à venir,

car ces organisations possèdent la capacité de réunir les différents protagonistes et faire se rencontrer les agendas des décideurs politiques, des donateurs et de la communauté éducative.

Les gouvernements, les donateurs et les universités se doivent de revoir leur rôle en tant qu'acteurs de développement, dans la perspective d'un rapport désormais changeant entre enseignement supérieur, recherche, coopération au développement et développement des capacités.

C. RECOMMANDATIONS EN VUE D'UNE COOPÉRATION UNIVERSITAIRE AFRIQUE- EUROPE

Les partenariats universitaires sont des instruments stratégiques contribuant au développement des capacités des universités africaines.



Groupe de travail des étudiants, discutant le thème « Accès et rétention », 17 novembre 2009, Addis-Abeba, Éthiopie

Un partenariat équitable

10. L'Europe et l'Afrique ont besoin l'une de l'autre. Dans un monde toujours plus interdépendant et interconnecté, l'Afrique et l'Europe doivent travailler ensemble pour relever des défis communs – changement climatique, développement durable, questions énergétiques, sécuritaires et migratoires. Une façon stratégique d'aborder ces problématiques passe par l'enseignement supérieur. La nature globale de ces défis, ainsi que la demande croissante pour l'enseignement supérieur dans un environnement toujours plus concurrentiel font de la coopération internationale un élément essentiel à la fois pour les systèmes et les établissements d'enseignement supérieur. La coopération internationale universitaire est également cruciale pour les états et régions ; étant donnée l'importance stratégique de l'enseignement supérieur pour le développement durable sur le long terme, aucune région du monde ne devrait en être exclue.

11. A cet égard, la coopération accrue entre universités africaines et européennes peut être considérée comme un moyen de soutenir les activités de développement et de renforcement des capacités, ainsi que d'améliorer la réussite scolaire et académique. Au travers d'exemples révélateurs, le projet a pu confirmer que les partenariats universitaires sont des instruments stratégiques contribuant au développement des capacités des universités africaines. S'ils sont soutenus par des structures efficaces et durables, ces partenariats peuvent créer de réelles capacités d'enseignement et de recherche, transformant les universités en véritables moteurs de l'économie et du transfert de connaissances. Afin de mettre en place des partenariats durables et réussis, les autorités publiques et les agences de coopération au développement devraient concevoir les programmes de partenariat en consultation avec les parties concernées à la fois en Afrique et en Europe. Cela permettrait de s'assurer que ces programmes offrent des solutions flexibles d'adaptation et de faire avancer les différentes activités développées par les universités. Le fait que ces partenariats créent des ponts entre coopération au développement, renforcement des capacités institutionnelles, recherche et enseignement, ne devrait pas être considéré comme un obstacle, mais devrait au contraire motiver l'attribution de financements publics.

Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et réduire le taux d'abandons à travers la coopération internationale

12. L'étude du projet sur l'accès et l'abandon universitaire en Europe et en Afrique a démontré que, alors qu'élargir la participation (en améliorant l'accès à l'université de différentes populations étudiantes) est un défi de plus en plus pressant pour les universités en Europe, leurs consœurs africaines peinent à satisfaire la demande étudiante (et donc à augmenter le taux de participation) et en particulier à accroître le nombre global d'étudiants et à améliorer leur taux de réussite. En Afrique, ce sont les femmes et les personnes issues de milieux défavorisés ou isolés qui ont le plus de difficultés à accéder à l'enseignement supérieur. La plupart des universités africaines participant à l'étude mentionnent le défaut de politiques gouvernementales ou institutionnelles, le manque de soutiens financiers et d'infrastructures comme les principaux obstacles rendant plus difficile la résolution de ce problème. De manière générale, la coopération et les échanges internationaux se révèlent être un moyen d'informer et de guider le développement de politiques au niveau institutionnel, national et régional sur ce sujet complexe. Le projet a permis de recueillir des bonnes pratiques autour de l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur et de la réduction du taux d'abandons au travers de partenariats entre institutions africaines et européennes : de nombreuses expériences positives relatives au renforcement des capacités du personnel ont pu voir le jour – un exemple de comment aborder le problème de l'accès à l'enseignement aujourd'hui.

Renforcer la collaboration scientifique et le développement de l'enseignement doctoral

13. La collaboration scientifique est une priorité pour l'Afrique et l'Europe, dont les activités innovantes contribuent au développement socio-économique. La coopération universitaire entre l'Afrique et l'Europe devrait donc se construire sur de telles pratiques. L'accent devrait être placé sur le développement de la collaboration scientifique dans sa double fonction, à la fois comme contribution à la production et à l'échange de connaissances, ainsi que comme base au développement institutionnel. Les programmes de recherche et de formation devraient être conçus autour de propositions « ouvertes » des universités,

correspondant à leurs intérêts et à leurs motivations. Ces programmes de coopération devraient contribuer à attirer et former de façon continue les personnels de recherche et d'enseignement et renforcer la capacité de l'institution à conduire des travaux de recherche, produisant ainsi des résultats tangibles profitant à la société dans son ensemble. Les échanges intervenus dans le cadre du projet ont aussi mis en lumière le besoin de garantir l'accès libre aux programmes et publications scientifiques, en faisant référence à de bonnes pratiques dans ce domaine.

14. La formation de jeunes chercheurs talentueux est un défi majeur pour beaucoup d'institutions africaines et qui nécessite de développer les capacités au niveau doctoral. Ce dernier aspect est crucial au bon développement des capacités de recherche aux niveaux institutionnel et national. Les diplômés de master et de doctorat sont fortement demandés pour prendre en charge des cours dans l'enseignement supérieur, en particulier les cours de licence. L'université ne doit pas seulement « produire » des doctorants à des fins internes, mais aussi et surtout au bénéfice de la société et de l'économie, qui ont besoin de main d'œuvre qualifiée de formation scientifique dans des secteurs professionnels toujours plus nombreux. A cet égard, l'université doit également faire face à un autre défi, qui est celui de retenir ses talents ; l'émigration de jeunes chercheurs talentueux est un problème particulièrement saillant, étant données les charges d'enseignement élevées et l'insuffisance des infrastructures de recherche qui freinent leurs carrières. Certaines universités africaines ont rencontré des succès en développant des approches incitatives pour régler ce problème ; par exemple en offrant des laboratoires mieux équipés, des plans de retraite plus adaptés et des programmes de développement de carrière pour le personnel de l'université. Le développement de politiques transparentes en matière de ressources humaines et de structure de gouvernance, dans l'objectif de retenir le personnel, est également important dans cette perspective.

L'accent devrait être placé sur le développement de la collaboration scientifique dans sa double fonction, à la fois comme contribution à la production et à l'échange de connaissances, ainsi que comme base au développement institutionnel.

Les programmes de recherche conjoints peuvent également fournir un cadre pour aborder ces problématiques ; par exemple, les projets de collaboration scientifique impliquant des programmes de master et de doctorat entre universités européennes et africaines peuvent prendre en compte à la fois le développement des capacités académiques et scientifiques et venir en soutien à la fidélisation du personnel dans leurs institutions.

Mobilité universitaire

15. La mobilité constitue le socle de nombreuses stratégies institutionnelles d'internationalisation. Au niveau gouvernemental, elle est aussi un instrument politique qui relie globalement les systèmes d'enseignement supérieur, et promeut la circulation de talents et le développement d'une main d'œuvre hautement qualifiée. La mobilité présente des enjeux cruciaux non seulement dans le domaine universitaire, mais aussi dans l'éducation de citoyens ouverts au monde et à la société. Les représentants étudiants africains et européens en ont largement témoigné tout au long du projet. Bien que la valeur de l'expérience de la mobilité physique soit inestimable, son coût relativement élevé et les efforts qu'elle nécessite imposent des choix stratégiques en termes structurels et d'objectifs. Ainsi, certains établissements dressent des priorités dans la mobilité des diplômés.

Il a été constaté que des programmes de partenariats à long terme constituent un cadre fiable pour l'organisation d'une mobilité interuniversitaire réfléchie, porteuse de bénéfices individuels et institutionnels. En termes d'avantages institutionnels, les bonnes pratiques citées comportent la constitution de programmes communs, le co-développement de programmes de recherche et autres projets. Enfin, la mobilité des étudiants et du personnel européen vers l'Afrique apparaît comme une voie sous-exploitée, méritant une attention particulière dans la discussion au sujet de la mondialisation et la nécessité pour l'enseignement supérieur de faire face aux défis globaux. Ce type d'échanges universitaires encouragerait la réciprocité entre les deux régions et apporterait des bénéfices académiques et sociétaux considérables.

La mobilité des étudiants et du personnel européen vers l'Afrique apparaît comme une voie sous-exploitée, méritant une attention particulière dans la discussion au sujet de la mondialisation et la nécessité pour l'enseignement supérieur de faire face aux défis globaux.

16. A l'heure actuelle, la fuite des cerveaux constitue à la fois une préoccupation et une réalité qui doit être prise en compte dans le développement des capacités de l'enseignement supérieur. Réduire la fuite des cerveaux de pays africains vers les pays de l'OCDE est essentiel. Il importe cependant d'évaluer également la fuite des cerveaux à l'intérieur même du continent africain. Les échanges conduits au cours du projet ont montré qu'en Afrique comme en Europe la portée et les conséquences du phénomène restaient encore méconnues. La réalité de l'exode des cerveaux doit être observée plus en détail, en prenant en compte les questions de genre et de secteurs professionnels, dans la perspective de son impact à long terme en matières économique et de ressources humaines. Bien que certaines formes de mobilité interuniversitaire puissent inciter à l'exode des cerveaux, restreindre la mobilité ne constitue pas nécessairement la solution au problème. Il est par conséquent indéniable que les gouvernements et établissements universitaires se doivent d'y réfléchir. Les gouvernements pour leur part, tant en Afrique qu'en Europe, ont la responsabilité de développer des mesures concrètes pour limiter la fuite des cerveaux. Des dispositifs incitatifs au retour, de même que des infrastructures adaptées dans le domaine de la recherche et de meilleures perspectives de carrière se révèlent plus utiles que des mesures restrictives portant potentiellement atteinte aux libertés individuelles des étudiants et des chercheurs.

Au-delà de l'intervention gouvernementale, les universités se doivent de réfléchir à des stratégies d'établissement pour limiter la fuite des cerveaux

17. Au-delà de l'intervention gouvernementale, les universités d'Afrique et d'Europe se doivent de réfléchir à des stratégies institutionnelles afin de limiter la fuite des cerveaux. La conception et la mise en place de programmes de mobilité interuniversitaire doivent viser

à en minimiser les risques et les effets. Une approche possible consiste à intégrer la mobilité au sein de cadres collaboratifs sous la forme de délivrance de diplômes communs (tels que les « programmes sandwichs » au niveau du 2^e cycle) et de périodes de mobilité consacrées à l'écriture du mémoire et aux stages en entreprise. Il est également possible d'y intégrer une reprise de contact avec la diaspora scientifique et de développer une coopération durable.

Développer les capacités nécessaires au changement

18. Les bonnes pratiques de gestion et de gouvernance sont rendues indispensables par l'accroissement accéléré de l'enseignement supérieur de certains pays africains. L'adaptation et le développement des compétences en sont nécessaires à tous niveaux. Des formations à la gouvernance doivent être mises en place par exemple sous une forme Nord-Sud-Sud, par des dirigeants d'université expérimentés d'Afrique et d'Europe. La capacité des établissements à gérer des projets internationaux doit être également renforcée pour garantir le bon déroulement des activités des partenariats dans les temps impartis. Dans ce domaine les agences de développement et les gouvernements pourraient améliorer la coordination et la collaboration, les enjeux étant communs à tous types de programmes et d'institutions.

19. L'amélioration et le partage de l'information : L'acquisition et la diffusion de données statistiques



Le Professeur Sola Akinrinade, Vice-Chancellor de l'Université d'Osun State, Nigeria, parlant du thème « mobilité académique »

doivent informer l'organisation et les politiques d'enseignement supérieur. Cela nécessite de la part des gouvernements des efforts concertés pour la collecte systématique de statistiques sur l'enseignement supérieur. Les universités se doivent aussi d'envisager des stratégies orientées sur la collecte de données d'établissement, pouvant se révéler utile dans la gestion de l'institution, mais aussi dans la perspective de reprendre contact avec d'anciens étudiants.

20. De manière générale, les technologies de l'information et de la communication (TIC) fiables et autres infrastructures restent peu développées et coûteuses, ce qui tend à limiter voire à empêcher l'interaction des chercheurs et étudiants africains en comparaison à leurs pairs d'autres régions du monde. Par ailleurs, de meilleurs systèmes TIC



Discussion plénière de l'atelier de travail « Vers une vision coordonnée du partenariat Europe-Afrique dans l'enseignement supérieur : Un appel à l'appui du renforcement de capacité institutionnelle en Afrique », 25-26 février 2010, Oslo, Norvège

faciliteraient le recours d'outils de travail collaboratif en ligne qui à leur tour favoriseraient la coopération inter et intra régionale. De plus, ceci permettrait aux universités d'atteindre un plus large public par l'enseignement à distance et l'apprentissage en ligne, à condition que ces nouvelles activités soient accompagnées d'investissements adéquats en ressources humaines.

Améliorer la communication et la coordination

21. Une information accrue et une meilleure communication des activités de coopération de l'enseignement supérieur et de la recherche entre l'Afrique et l'Europe sont nécessaires pour créer des synergies, une meilleure coordination et l'échange de bonnes pratiques. Dans la déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra, les principes d'une meilleure coordination, de procédures simplifiées et de partage de l'information pour éviter la duplication ont été entérinés par les pays donateurs. Bien qu'une totale coordination entre pays donateurs et agences à l'échelle européenne soit probablement trop ambitieuse considérant la variété des priorités et des approches de programmation, l'amélioration des flux d'information entre agences et institutions, et la promotion généralisée de la coordination et de la collaboration entre « les acteurs responsables de terrain » pourraient considérablement améliorer la situation. Il est par ailleurs important de noter que la coordination des donateurs, dans la mesure du possible, ne doit en aucune façon mettre un frein à la créativité et à la diversité des programmes centrés sur les différents besoins du secteur.

Il importe désormais de développer des projets communs entre différentes agences nationales, d'identifier des priorités communes et de concevoir des procédures d'évaluation communes. Les programmes communs de formation à la gouvernance ont été mentionnés avant comme une voie à suivre. Compte tenu de la

diversité des acteurs contribuant de près ou de loin au processus de coopération universitaire (universités, associations nationales et régionales d'universités, donateurs multilatéraux et fondations) il est souhaitable qu'une plateforme de dialogue soit établie, permettant une communication facilitée, un partage de pratiques et l'identification de synergies. Un portail interrégional consacré aux programmes et opportunités pourrait être une de ses caractéristiques ou constituer une action séparée afin d'améliorer le flux d'information. Bien qu'il existe un certain nombre de fora permettant aux donateurs de partager priorités et projets, il n'existe pour l'heure aucune plateforme de dialogue entre eux et la communauté de l'enseignement supérieur. Le projet Accès à la réussite a constitué une première tentative en ce sens.

Compte tenu de la diversité des acteurs contribuant de près ou de loin au processus de coopération universitaire (universités, associations nationales et régionales d'universités, donateurs multilatéraux et fondations) il est souhaitable qu'une plateforme de dialogue soit établie, permettant une communication facilitée, un partage de pratiques et l'identification de synergies.



Le Professeur John Ssebewufu, Association des Universités Africaines, accueillant le Professeur Tagoe, Vice-Chancellor de l'Université du Ghana, et Narciso Matos, Foundation for Community Development, Mozambique

D. LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION INTRA-AFRICAINE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LE PARTENARIAT STRATÉGIQUE AFRIQUE-UE

Il est souhaitable que les futurs programmes de mobilité destinés aux second et troisième cycles universitaires prennent en compte les aspects de mobilité intra-africaine.

La coopération intra-africaine dans l'enseignement supérieur

22. Le renforcement de la coopération universitaire intra-africaine rencontre un intérêt croissant, figurant également à l'ordre du jour de l'Association des Universités Africaines et de celui d'autres associations et organisations régionales d'enseignement supérieur tels que le Conseil Interuniversitaire d'Afrique de l'Est (IUCEA) et l'Association des Universités Sud-africaines (SARUA). On observe la même tendance pour les initiatives gouvernementales : Dans le Plan d'Action de Seconde Décennie de l'Education pour l'Afrique, l'Union africaine appelle à un nouveau souffle dans l'enseignement supérieur en Afrique ainsi qu'une coopération et des échanges renforcés entre établissements africains. La Commission européenne a lancé une étude de faisabilité pour un projet d'alignement de programmes d'études en Afrique.

Le projet Accès à la réussite a donc également porté une attention particulière à la coopération universitaire intra-africaine ainsi qu'à des échanges d'expériences portant sur des initiatives comparables menées en Europe. Les discussions menées dans le cadre du projet ont confirmé la volonté des universités africaines et de leurs représentants de contribuer au processus d'harmonisation au travers d'une coopération structurée et systématique avec les gouvernements. Un fort intérêt a également été constaté pour la prolongation des discussions sur ce thème avec les collègues européens.

23. La mobilité universitaire intra-régionale, bien que limitée pour le moment, constituerait un élément fort de l'agenda de l'harmonisation régionale en Afrique. En dépit de l'existence et du succès de programmes d'échanges d'étudiants et de chercheurs entre les différentes institutions africaines, un manque de visibilité reste à déplorer. En toute probabilité, il semble que la faible activité de la mobilité intra-africaine soit imputable non pas à un manque d'intérêt mais à un manque d'opportunités de financement. Cependant, la nécessité d'agir sur la question apparaît de plus en plus clairement au sein de la communauté universitaire et politique. Il est souhaitable que les futurs programmes de mobilité destinés aux second et troisième cycles universitaires prennent en compte les aspects de mobilité intra-africaine. Le programme Mwalimu Nyerere (financement de la mobilité universitaire intra-africaine) de l'Union européenne et de l'Union africaine est une étape importante dans cette direction. Pour ce faire, il



Le Professeur Brian O'Connell, Vice-Chancellor de l'Université du Western Cape, Afrique du Sud, en conversation avec le Professeur Tagoe, Vice-Chancellor de l'Université du Ghana

est important que la communauté universitaire adopte et contribue activement à sa mise en œuvre, ce qui requiert qu'elle soit informée et consultée.

24. La question de la reconnaissance d'équivalences des diplômes et de la durée des études est essentielle au développement de l'intégration régionale et de la mobilité universitaire. Une discussion élargie à l'ensemble des bénéficiaires, dont la communauté universitaire, sur l'application à long terme de la Convention d'Arusha, sa promotion et sa pérennité, est nécessaire. L'application de la Convention devra également intégrer le développement de structures nationales chargées de suivre et de promouvoir les objectifs de la Convention tout en menant des opérations de sensibilisation au sein des établissements portant sur l'importance de sa reconnaissance ainsi que des discussions quant à sa portée par d'autres bénéficiaires. Bien que les processus de reconnaissance dépendent de dispositifs de qualité en matière d'assurance qualité, il est important que ces dispositifs soient développés de façon séparée, bien que parallèle. Les participants du projet ont fermement convenu de la nécessité de développer des procédures d'assurance qualité au niveau institutionnel, national et régional afin de renforcer l'offre de formation et la professionnalisation de la gouvernance. Les associations de l'enseignement supérieur régionales et sous-régionales se sont engagées à mener cet objectif à bien.

25. Le partenariat stratégique Afrique-UE, instrument de politique publique en faveur de la collaboration bilatérale trans-sectorielle, met l'accent sur l'importance de la participation de la société civile. Le plan d'action 2007-2010 ne mentionne pas explicitement le rôle de l'enseignement supérieur dont il n'est directement question qu'au travers de deux des huit partenariats thématiques de la note stratégique : le « Partenariat pour la Science, la Société de l'Information et Espace » et le « Partenariat sur l'Immigration, la Mobilité et l'Emploi ». Le partenariat Science, Société de l'Information et Espace bénéficie favorablement aux universités : le réseau GEANT, le Campus Virtuel et l'appel du PC7 pour l'Afrique sont des initiatives louables permettant aux universités d'avancer dans le domaine de la collaboration scientifique. Cependant le rôle des universités dans l'élaboration de ce partenariat n'est pas explicite. Par ailleurs, le programme de mobilité Nyerere apparaît comme l'un des succès du partenariat Migration, Mobilité et Emploi, puisqu'il contribuera à la mobilité interuniversitaire en Afrique. Jusqu'ici ce partenariat s'est toutefois révélé incapable de s'imposer dans l'amélioration du développement et de la mise en réseau des établissements d'enseignement supérieur. Les travaux consacrés au dialogue sur l'orientation des politiques de l'enseignement supérieur dans le Plan d'Action MME 2011-2013, qui mettra l'accent sur la mobilité étudiante en Afrique et le processus d'harmonisation de l'enseignement supérieur en

Afrique, représentent un progrès qu'il sera important de promouvoir plus largement au sein de la communauté universitaire.

- 26.** Les universités forment le lien entre l'éducation et la science, car elles contribuent à l'enseignement et la formation ainsi qu'à la recherche et l'innovation. Cette importante réalité devrait être intégrée et renforcée sous le partenariat Afrique-UE. De par son importance stratégique, l'enseignement supérieur mérite une place de choix parmi les différents partenariats de la Stratégie. Le Partenariat Stratégique Afrique-UE offre l'opportunité de raccorder les agendas de l'enseignement et de la formation, de la recherche et de l'innovation ainsi que la coopération au développement. Le soutien à l'intégration de l'enseignement supérieur régional en Afrique et la coopération universitaire locale pourrait ainsi constituer un des résultats concrets de cette politique.

Une opportunité naissante se profile pour que le Partenariat Stratégique Afrique-UE soit en mesure de relier recherche et innovation, enseignement et apprentissage ainsi que les programmes de développement.

Le rôle des universités dans la progression et la conception du Partenariat Stratégique Afrique-UE doit être explicité davantage. Les universités ne doivent pas uniquement être considérées comme bénéficiaires, mais doivent également être associées au développement de nouveaux programmes, afin d'assurer un engagement proactif envers le Partenariat et d'en assurer la promotion.

- 27.** Ainsi, le rôle des universités dans la progression et la conception du Partenariat Stratégique Afrique-UE devrait être plus explicite. Les universités ne doivent pas uniquement être considérées en tant que bénéficiaires, mais doivent être également associées au développement de nouveaux programmes, afin d'assurer un engagement proactif envers le Partenariat et d'en assurer la promotion. Tout au long du projet Accès à la réussite, il est apparu comme évident que la consultation systématique des universités africaines au travers des agences de représentation nationales, régionales et locales favoriserait le développement des politiques en faveur de l'enseignement supérieur et la recherche régionale, telles que les initiatives de l'Université Panafricaine ou l'étude récente sur l'harmonisation des enseignements en Afrique. Il importe donc qu'un encadrement politique en faveur de la coopération interrégionale soutienne explicitement l'intégration de la coopération universitaire régionale en Afrique ainsi que la coopération interrégionale.

E. LA VOIE À SUIVRE : UNE FEUILLE DE ROUTE POUR L'AVENIR PAR LES ACTEURS AFRICAINS ET EUROPÉENS

Considérant les résultats du projet Accès à la réussite, les moyens de garantir un impact et un suivi des résultats restent à définir. La section suivante met en exergue des recommandations et actions concrètes essentielles au développement de la coopération universitaire entre l'Afrique et l'Europe. Bien que les recommandations prises séparément semblent liées à une catégorie d'acteurs précise, il importe qu'elles soient engagées et coordonnées simultanément.

1. Les gouvernements

Tenir compte de l'importance de l'enseignement supérieur dans le développement socio-économique : L'éducation doit être pensée dans son ensemble, avec une attention particulière portée à la corrélation entre les différents niveaux et secteurs d'éducation. Plus précisément, un système d'enseignement supérieur dynamique peut contribuer de façon significative à la constitution du savoir de toute nation et améliorer ainsi sa capacité à interagir aux niveaux local et international. Les gouvernements doivent intégrer l'éducation aux priorités de leurs stratégies de développement, y investir en conséquence, dans le but d'en améliorer l'accès et de faire progresser la réussite des étudiants.

Soutenir le Partenariat Stratégique Afrique-UE en tant qu'outil de gouvernance et y renforcer le rôle de l'éducation : La coopération et les échanges entre universités européennes et africaines doivent constituer l'une des priorités de l'actuel partenariat en ce qu'ils contribuent à la quasi-totalité des priorités du partenariat sur lesquelles les gouvernements et les régions se sont engagés. La coopération universitaire apporte des bénéfices collatéraux en ce qu'elle développe la capacité des établissements à faire face aux défis de la mondialisation et à favoriser l'avènement de sociétés de la connaissance. De plus, les systèmes d'enseignement supérieur peuvent tirer profit de la dimension locale intégrée au Partenariat Stratégique Afrique-UE.

Développer des mesures concrètes pour limiter la fuite des cerveaux : Les gouvernements d'Afrique et d'Europe doivent analyser les causes et l'étendue de la fuite des cerveaux et ses conséquences sur les systèmes d'enseignement supérieur. Des mesures visant à réguler ce phénomène doivent être développées en étroite coopération avec les représentants de la communauté universitaire, et doivent par ailleurs viser à l'amélioration des situations des étudiants, des chercheurs et des établissements plutôt que de se limiter à la régulation de la mobilité des chercheurs, qui

potentiellement porterait atteinte aux libertés individuelles. Ces mesures pourraient inclure : a) des dispositifs incitatifs tels que l'amélioration des infrastructures de recherche et des conditions de recrutement pour les chercheurs et les étudiants, b) des programmes de mobilité et de coopération ayant pour effet de réduire le risque de fuite des cerveaux et c) des approches permettant une participation active de la diaspora scientifique à l'enseignement supérieur, telles que des dispositifs incitatifs au retour pour les chercheurs expatriés.

Rassembler et diffuser l'information sur l'enseignement supérieur : L'information est indispensable à l'amélioration de la prise de décision dans le domaine de la politique et de la programmation en faveur de l'enseignement supérieur. Rassembler les informations pertinentes est une priorité toute particulière permettant la conception de programmes de partenariats efficaces fondés sur des besoins réels ainsi que dans la réduction de la fuite des cerveaux et l'évaluation de la contribution des chercheurs expatriés.

2. Les universités en Afrique et en Europe

Intégrer la coopération de développement dans la stratégie globale d'internationalisation des établissements : Les responsables d'établissement doivent engager une réflexion sur la façon dont la coopération de développement est menée au sein de leurs établissements, et chercher à mettre cette activité en phase avec le débat actuel sur l'internationalisation. Le concept d'internationalisation des universités devrait alors être entendu au sens large au sein des institutions et inclure des activités de coopération de développement. Ainsi celles-ci feraient partie intégrante des stratégies d'internationalisation et de gestion des institutions universitaires.

Prendre exemple sur les modèles innovants de partenariats dans le renforcement de la collaboration Nord-Sud et Sud-Sud. Les programmes et diplômes communs constituent une catégorie de partenariats porteuse de nombreux bénéfices : innovation dans les cursus, mobilité du personnel et des étudiants, développement et recherche collaborative. On constate une expertise concluante en Europe pour ce type de diplômes communs ; une approche aussi très appréciée par plusieurs programmes bilatéraux de coopération de développement. L'ensemble des modèles de partenariats doit être envisagé sous une approche stratégique, en portant une attention particulière à leur pérennisation. Les gouvernements et



Willy Aastrup, Université d'Aarhus, Danemark, discutant avec Samuel Darkwah, Université de Mendel, République Tchèque, et Juliet Ezekannagha Oluchi, Université d'Ibadan, Nigéria

les agences de financement doivent être conscients des engagements et conséquences financières qu'impliquent de tels programmes, les diplômes communs mobilisant des ressources importantes.

Développer des stratégies d'établissement pour limiter les risques et conséquences de la fuite des cerveaux. La capacité des établissements à attirer et conserver du personnel qualifié peut être renforcée par le biais de nombreuses mesures : une gouvernance de qualité incluant plus particulièrement des politiques de gestion du personnel transparentes est essentielle, mais les programmes de développement de carrières et les avantages sociaux du personnel de l'université ne doivent pas être négligés. Les programmes de mobilité mis en place dans le cadre de partenariats et intégrant les chercheurs expatriés sont d'autres voies que l'université doit explorer.

3. Les agences de coopération au développement

Améliorer la coordination, la collaboration et les échanges avec les autres agences : Les agences de coopération au développement doivent rechercher des moyens de garantir la complémentarité, de partager les pratiques et d'assurer une visibilité et une compréhension renforcée des programmes et initiatives au-delà de leurs contextes nationaux. Le contexte actuel est propice aux programmes communs à dimension européenne, soutenus par l'Union européenne et les sources nationales de financement.

Explorer plus particulièrement les projets communs pour développer les compétences du personnel de l'enseignement supérieur : Puisque le financement de la formation des responsables d'établissement et de la formation continue du personnel dépend de plusieurs agences, c'est aux agences de développement et aux gouvernements que revient la responsabilité d'améliorer la coordination et la collaboration dans ce domaine. En plus d'éviter la duplication et la compétition, un projet à dimension européenne en direction de plusieurs pays

africains tirerait parti de la variété d'approches des responsables d'établissement. Cette complémentarité pourrait concourir à l'émergence de bonnes pratiques internationales et à améliorer la qualité de tels projets.

Favoriser les partenariats universitaires à long terme basés sur des besoins réels et suffisamment flexibles pour intégrer et développer la variété des activités menées par les universités. Ces activités peuvent se situer aux croisements de la recherche, de l'éducation, de la coopération au développement, et du développement institutionnel, et doivent être soutenues par des mécanismes de financement conçus autour des points suivants:

- **Les programmes de partenariats doivent explicitement bénéficier à la fois aux pays du Nord et aux pays du Sud**, coûts de financement inclus.
- **Réciprocité dans la mobilité des étudiants et du personnel** : La mobilité européenne vers l'Afrique doit être encouragée, afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants et de chercheurs européens de se constituer une expérience de terrain et d'envisager les perspectives africaines pour leur recherche et leurs carrières futures.
- **Inclusion de la mobilité au sein des cadres collaboratifs**, afin de prévenir la fuite des cerveaux et de garantir des bénéfices aux individus comme aux établissements.
- **Promotion et financement de la mobilité intra-africaine.**

contribuer activement au Partenariat Stratégique entre l'Afrique et l'Europe. Les thèmes relatifs au développement des institutions et des politiques pour lesquels il existe un intérêt mutuel des universités des deux régions, dont la gouvernance, l'assurance qualité, et la coopération scientifique, devraient être compris dans ce dialogue. Le dialogue offrirait un moyen de promouvoir des opportunités de financement et de coopération, d'offrir une critique pertinente aux donateurs et au Partenariat Stratégique entre l'Afrique et l'Europe, et d'aider à renforcer les mécanismes législatifs (par exemple la Convention d'Arusha).

Conforter l'entente et les échanges dans le domaine du 2^e cycle et en particulier du 3^e cycle (la formation doctorale). Les associations d'universités des deux régions devraient mettre en œuvre des projets collaboratifs et un dialogue traitant de la formation doctorale, qui contribue de manière importante au renforcement de capacité de la recherche et à la promotion du développement socio-économique. Les associations d'universités sont bien placées pour promouvoir le développement des Masters et des Doctorats conjoints, prenant en compte les défis de la fuite des cerveaux. Les programmes existants démontrant les bonnes pratiques devraient être mieux partagés à travers les associations d'universités, leurs membres et la communauté des donateurs.

Soutenir l'internationalisation des universités et promouvoir l'alignement de la stratégie d'internationalisation avec celle de la coopération pour le développement. Les associations d'universités devraient débattre avec leurs membres de la prise en charge de la coopération au développement et la relation de celle-ci par rapport aux objectifs d'internationalisation de l'enseignement supérieur. Davantage d'opportunités de collaborer autour de ce thème devraient être offertes.



*Dr Pascal Hoba,
Association
des Universités
Africaines*

4. Associations d'universités nationales et régionales

Établir un dialogue interrégional entre les associations d'universités et les universités pour leur permettre de

5. La Commission de l'Union européenne et la Commission de l'Union Africaine

Créer un cadre politique pour la collaboration et l'échange de l'enseignement supérieur au sein du **Partenariat Stratégique entre l'Afrique et l'Europe.** L'enseignement supérieur mérite une position plus claire dans le Partenariat Stratégique entre l'Afrique et l'Europe qui rendrait plus forte sa contribution aux divers sous-partenariats. Par ailleurs, le Partenariat Stratégique entre l'Afrique et l'Europe pourrait offrir un cadre visible pour la coopération et l'échange dans l'enseignement supérieur,



*De gauche à droite :
Hon Dr Mamadou Tangara,
Ministre de l'enseignement
supérieur de la recherche, de la
science et de la technologie,
La Gambie ; Ivy de-Souza,
Union nationale des étudiants
du Ghana ; Goolam
Mohamedbhai, ancien
Secrétaire Général de l'AUA ;
Elizabeth Colucci, EUA*

reliant ainsi les agendas de la science, de l'innovation, de l'apprentissage et du développement. Ceci aurait des avantages multiples pour la communauté universitaire, et plus largement pour la société dans son ensemble, et enverrait un signal fort aux états membres et aux donateurs. Dans ce cadre, la communauté académique, y compris les associations d'universités, d'étudiants et d'anciens élèves, *ne doit pas uniquement être considérée comme bénéficiaire, mais doit également être consultée systématiquement afin d'identifier les besoins des programmes.* Ce cadre devrait inclure les éléments suivants, de préférence élaborés en cohérence les uns avec les autres :

- **Soutenir l'intégration régionale de l'enseignement supérieur à travers la coopération universitaire interrégionale.** L'échange de pratiques au niveau régional entre les communautés d'enseignement supérieur de l'Afrique et de l'Europe pourrait contribuer de manière importante au processus d'harmonisation de l'intégration régionale de l'enseignement supérieur en Afrique. L'Union européenne et l'Union Africaine devraient faciliter, par le biais de projets et de réunions, plus d'échanges entre les dirigeants institutionnels et les professionnels des deux régions, afin d'échanger leurs expériences. Des mécanismes de financement des projets interrégionaux, comme EDU-LINK ou des programmes similaires, devraient être étendus et pérennisés. Des mesures d'accompagnement, ciblant d'autres parties prenantes de la communauté de l'enseignement supérieur, devraient y être incorporées afin de faciliter les synergies entre les initiatives. Tous les pays africains et européens devraient pouvoir bénéficier de ce programme.

- **Mettre en place une plateforme de dialogue facilitant la communication, le partage des bonnes pratiques, l'identification des synergies et la promotion des initiatives.** Bien qu'il existe un certain nombre de fora permettant aux donateurs de partager les priorités et les projets, il n'existe pour l'heure aucune plateforme de dialogue entre les donateurs et la communauté de l'enseignement supérieur. Des associations régionales d'universités pourraient soutenir la création d'une telle plateforme.
- **L'échange universitaire et la coopération devraient être fondés sur des avantages mutuels.** L'échange et la coopération universitaire n'ont de succès qu'en garantissant des avantages pour les institutions du Nord et du Sud. Ceci implique la facilitation réciproque des échanges académiques et la couverture des frais administratifs de tous les partenaires. Ceci devrait être pris en compte dans les programmes de financement de l'Union européenne et de l'Union Africaine.

Soutenir le développement des structures nationales qui prendraient en charge la promotion et le suivi de la convention d'Arusha. Cette convention ne peut réussir qu'avec un fort soutien national. Des mesures de promotion et d'information à la communauté universitaire sont également requises.

LES PARTENAIRES



**Association des Universités
Africaines (AAU)**

www.aau.org



**Association Européenne de
l'Université (EUA)**

www.eua.be



**Conseil Norvégien des
Institutions d'enseignement
supérieur (UHR)**

www.uhr.no



**Association des Universités
Flamandes - Département de
la Coopération universitaire au
Développement (VLIR-UOS)**

www.vliruos.be



**European Access Network
(EAN)**

www.ean-edu.org



**Union des Etudiants Européens
(ESU)**

www.esu-online.org



*Atelier de travail 1
« Accès et réussite:
Comparaison des bonnes
pratiques entre l'Europe
et l'Afrique »,
18-20 novembre 2009,
Addis-Abeba, Ethiopie*



*Atelier de travail 2
« Vers une vision
coordonnée du partenariat
Europe-Afrique dans
l'enseignement supérieur :
Un appel à l'appui pour
le renforcement des
capacités institutionnelles
en Afrique », 25-26 février
2010, Oslo, Norvège*



*Atelier de travail 3
« Mobilité académique
intra- et interrégionale
en Europe et en Afrique »,
3-4 mai 2010, Accra,
Ghana*